

Journal du Valais.

PARAISSANT LE MERCREDI ET LE SAMEDI.

PRIX D'ABONNEMENT, PAYABLE D'AVANCE: Pour le Canton du Valais, 1 an, 7 francs de Suisse. — 6 mois, 4 frs. — 3 mois, 2 frs. 50 rappes. — Pour le Canton de Vaud, 1 an, 9 frs. — 6 mois, 5 frs. — 3 mois, 3 frs. — Pour les autres Cantons, 1 an, 10 frs. — 6 mois, 6 frs. 50 rps. — 3 mois, 3 frs. 25 rps. — Pour l'étranger, 1 an, 16 frs. de France. — 6 mois, 9 frs. de France. — 3 mois, 5 frs. de France.

PRIX D'INSETION: Pour une annonce de 4 lignes et au dessous, 50 rappes. — Pour une annonce au dessus de 4 lignes, 15 rappes la ligne. — Les insertions répétées paient moitié du prix pour la seconde fois et le tiers du prix pour la troisième fois. — Les lettres, annonces, etc., doivent être adressées FRANC DE PORT au Bureau du Journal, à Sion. — On s'abonne au BUREAU DU JOURNAL DU VALAIS et dans tous les bureaux des postes.

Avis.

A partir du 1^{er} janvier 1849, le *Journal du Valais* cessera de paraître et sera remplacé par le *Courrier du Valais*.

Un gérant responsable signera la nouvelle feuille.

Des mesures sont prises pour la reproduction, aussi hâtive et aussi complète que possible, des débats du Grand Conseil.

L'extension que la publicité a prise en Suisse, et notamment dans le canton de Berne, siège des autorités fédérales, nous permettra de donner promptement les discussions des grands corps politiques créés par la Constitution qui régit actuellement la mère-patrie.

Quant aux *Nouvelles étrangères*, malgré le désavantage qui résulte pour nous de l'arrivée, à Sion, des journaux qui nous en fournissent une partie, quelques heures seulement avant le moment de notre tirage, nous nous efforcerons de satisfaire, sous ce rapport, les légitimes exigences de nos abonnés.

Toutes les nouvelles qui intéresseront notre canton, tous les faits publics qui viendront à notre connaissance, les actes émanant de l'autorité, trouveront dans nos colonnes une place proportionnée à leur degré d'importance ou d'utilité.

Le titre de notre journal indique l'esprit qui présidera à notre polémique. Continueurs de la feuille qui a paru sous ce nom, en Valais, en 1843 et 1844, et qui se distinguait par une modération qui n'a été que trop tard appréciée, nous tâcherons de remettre en honneur et de réaliser ces deux mots qui composaient sa devise: *union et progrès*.

Comme on se méfie, assez souvent avec raison, des programmes de journaux, nous serons sobres de paroles. Nous préférons promettre moins et tenir plus.

Dans l'espoir de piquer vivement la curiosité publique, nous ajoutons seulement que chaque n° contiendra un feuilleton qui, sous le titre de *Courrier de Paris*, résumera les études de mœurs et les articles les plus spirituels des feuilles françaises. La source où nous puiserons garantit la parfaite authenticité des détails que nous donnerons sur les hommes et les choses qui paraîtront successivement sur la scène. Les travers, les ridicules, les utopies sociales et politiques passeront au tamis d'une appréciation qui, pour être parfois mordante, ne cessera pas d'être juste.

CANTON DU VALAIS.

Le clergé séculier du canton vient de perdre un de ses membres. M. le curé Schulzki, desservant de St.-Nicolas, mais polonais d'origine, est décédé dans sa paroisse, il y a peu de jours.

Doué d'un coup-d'œil rapide et pénétrant, M. Schulzki se plaisait à tirer, des événements qu'il voyait s'accomplir, des inductions, des pronostics pour les événements futurs. Dans les causes qu'il étudiait avec soin, il pressentait les résultats et les annonçait. De là, la réputation de *prophète* qu'on lui fit, réputation qui ne pouvait qu'atteindre à de certaines proportions, grâce au hasard qui mit une singulière prédilection à faire en sorte que presque toutes les prophéties de M. Schulzki se réalisassent.

Les solides qualités du cœur et de l'esprit dont était doué le défunt le recommandent, beau coup plus encore que ce don de *seconde vue*, au pieux souvenir des habitans de la vallée de Viège.

D'après une lettre reçue ce matin, à Sion, le courrier de Milan, à son arrivée à Arona, aurait annoncé qu'à dater du 1^{er} janvier prochain, le cours des postes entre le Milanais et le Piémont sera interrompu.

Cette interruption a évidemment pour cause la prochaine reprise des hostilités entre les armées piémontaises et autrichiennes.

Nous ne pouvons que déplorer une mesure qui entravera la marche de la diligence, qui fait le service jusqu'à Milan et détournera du Valais le transit des lettres de la Haute-Italie. Ce ne sera point cependant une perte matérielle pour notre canton en particulier, attendu que les postes relèveront de la Confédération, à partir du 1^{er} janvier.

CONFÉDÉRATION SUISSE.

BERNE. — Dans le but de contribuer à remonter les finances de l'Etat, les membres du conseil exécutif viennent de décider de diminuer de 500 francs par an leur traitement, ce qui le réduit à 2,500 francs.

Berne, 23 décembre. Le conseil exécutif fédéral a reçu ce matin la nouvelle qu'un mouvement contre les israélites alsaciens, plus terrible et plus désordonné encore que celui qui s'est manifesté aussitôt après la proclamation de la république française, a de nouveau éclaté dans les départements du Haut et du Bas-Rhin, surtout dans les arrondissemens limitrophes de la Suisse; que des familles entières appartenant à la confession judaïque, on dû, pour se soustraire à la fureur populaire, émigrer en toute hâte sur le territoire suisse, et que l'exaspération des populations alsaciennes est telle qu'elles ont menacé d'incendier les villages suisses qui donneraient asile à ces malheureux. C'est dans les districts de Porrentruy et de Delémont essentiellement que se réfugient les juifs qui peuvent échapper à la rage de leurs concitoyens qui leur reprochent des actes usuraires monstrueux; le gouvernement de Berne se trouve fort embarrassé pour concilier les devoirs de l'hospitalité avec la crainte de voir réaliser des menaces qui seraient si funestes à ses propres ressortissans et si compromettantes pour les relations de bon voisinage avec une nation amie.

Dans ces circonstances le conseil fédéral a cru devoir donner connaissance de ces faits à l'ambassadeur de France qui s'est empressé, à son tour, de les communiquer à son gouvernement et d'inviter les préfets des deux départements dont il s'agit, à prendre les mesures de nature à faire cesser un pareil état de choses et à prévenir des perturbations ultérieures. (*Gazz. de Lausanne.*)

— Le conseil fédéral a accordé à son président, M. le D^r Furrer, une prolongation de congé. On paraît n'être pas encore bien certain de conserver à la tête du gouvernement fédéral un homme aussi distingué.

BALE-VILLE. — A l'exemple des industriels de Thurgovie, de Zurich et d'Argovie, ceux de Bâle-Ville préparent aussi une pétition aux autorités fédérales pour demander protection en faveur de l'industrie indigène. Dans une assemblée tenue à cet effet on a de plus fait ressortir combien il serait avantageux de former des ouvriers capables par l'établissement d'écoles industrielles. — Les maîtres selliers doivent avoir pris une décision déplorable; ils ont décidé de préférer les apprentis et ouvriers étrangers aux nationaux, de crainte que ceux-ci n'arrivent à la maîtrise et ne leur fassent concurrence en s'établissant à Bâle. Quelques Suisses ont déjà été renvoyés par ce motif.

FRIBOURG. — Dimanche, à huit heures du matin, tous les détenus politiques ont été mis en liberté en exécution du décret d'amnistie voté par le Grand Conseil.

SCHWYTZ. — M. Holdener, ancien landamman, qui avait pris la fuite est de retour dans sa patrie. — M. Ab-Yberg doit être à Strasbourg.

LUCERNE. — Le gouvernement lucernois, comme celui de Fribourg, songe à pacifier le canton. Dans ce but il présentera au grand conseil, qui se réunit le 2 janvier prochain : 1) un projet de loi portant que l'Etat remboursera, dans l'espace de cinq ans, la somme de 270,000 fr. payée en amendes par les citoyens qui ont pris part aux événemens de 1844-1845; un projet de loi portant remise de la contribution d'environ 300,000 fr. imposée aux membres de l'ancien grand conseil qui ont voté la ligue séparée et les mesures hostiles à la Confédération. On amnistierait aussi complètement les anciens fonctionnaires et membres de l'association de Ruswyl, désignés par le décret du 3 février 1848.

On croit que le grand conseil adoptera ces mesures de pacification.

— Un incident inattendu a lieu relativement à la capitulation avec Naples. On sait que le ministère sarde a déclaré qu'il n'a pris aucun arrangement avec le feld-maréchal Radetzki pour assurer le transport des recrues qui, à teneur de la capitulation, doivent se rendre à Gênes par terre pour y être embarquées pour Naples. Il s'agissait donc de savoir par où passeraient les recrues que l'on vient de réunir à Lucerne. Le bruit ayant couru (et nous le croyons fondé) qu'on veut les diriger sur Trieste, elles ont réclamé auprès du gouvernement de Lucerne. Dans une plainte, signée par une cinquantaine de ces jeunes hommes, ils se récrient contre la violation de la capitulation. « Nous ne savons, disent-ils, ce qui peut nous arriver sur le territoire autrichien où l'on veut nous jeter; nous ne voulons servir ni Jellachich, ni Windischgrätz, ni nous battre contre nos compatriotes au service des Etats-Romains, etc. » Ils concluent par demander l'exécution de la capitulation ou leur licenciement.

Nous observons que ce dernier vœu peut seul être rempli. L'autorité fédérale ne songe certainement pas à demander au Piémont de se prêter à l'exécution des capitulations suisses avec Naples.

(Suisse.)

— Nous savons de source certaine que le général Dufour doit se rendre incessamment à Paris (s'il n'est déjà parti), auprès de son ancien élève, le président de la République. Nous ignorons si le général a été l'objet d'un appel, ou s'il va seulement offrir ses services.

(Nouveliste.)

— Les Suisses qui ont été condamnés en France à la transportation, à la suite des événemens de juin, sont au nombre de 16; il y en a deux de Fribourg, un d'Argovie, deux du Tessin, quatre de Vaud, un du Valais, trois de Neuchâtel et trois dont le canton d'origine n'est pas désigné. Cette indication n'est au reste pas officiellement certifiée. Les Suisses condamnés à la déportation ont été amnistiés et pourront rentrer dans leur patrie.

Nous trouvons dans la *Concordia* une nouvelle importante, si elle est vraie, et qui attire naturellement notre attention, puisqu'il s'agirait d'enlever à la Suisse quelques-uns de ses cantons. Nous nous bornerons à reproduire l'article de la *Concordia*, dans la persuasion que ce qu'elle annonce mérite confirmation :

» Le triomphe obtenu par Louis-Napoléon Bonaparte dans la lutte pour la présidence de la République française, accredit les bruits qui ont couru touchant une alliance entre la France et la Russie pour la recomposition de l'équilibre européen. Quelques lettres que nous recevons de Paris de personnes dignes de foi nous font connaître les bases de cette nouvelle alliance. — La France recouvrerait ses frontières naturelles, le Rhin et les Alpes, absorbant la Savoie, une partie de la Suisse et le comté de Nice; l'Italie serait évacuée par les Autrichiens, reconstituée en états indépendans gouvernés par des princes; la Gallicie et la Pologne russe formeraient un Etat indépendant dont le duc de Leuchtenberg serait le souverain; en échange, la Russie aurait le passage libre vers les contrées d'Orient, qu'elle a déjà

occupées en partie, et elle ne tarderait pas à planter son drapeau sur les rives du Bosphore. Afin de resserrer cette alliance, le tzar offrirait une de ses nièces au nouveau président de France, qui bientôt se proclamerait empereur aux acclamations des Républicains modérés. «

L'avènement à la présidence de l'héritier du grand Napoléon ne pouvait manquer de donner naissance à ces belles et grandes rumeurs. Il est bon d'en prendre note; mais il est prudent d'attendre, pour y ajouter foi, que quelques démarches, quelques faits viennent leur donner un peu plus de réalité

(Suisse.)

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

FRANCE. — Paris, 21 décembre. Des courriers ont été expédiés, hier dans la soirée, aux divers représentans de la France vers l'étranger, afin de leur transmettre les instructions nécessaires pour notifier aux cours étrangères la proclamation du président de la République.

— Hier soir, les théâtres ont spontanément illuminé. Le passage Jouffroy, sur le boulevard, était orné de belles lanternes tricolores; les enfans de Paris ont parcouru plusieurs quartiers et sont allés défiler à onze heures du soir sous les fenêtres de l'Elysée. Ils ne chantaient ni la Marseillaise, ni l'air des Girondins, mais une sorte d'hymne approprié à la circonstance et d'un fort bel effet.

Le décret relatif à l'amnistie, ainsi que celui qui doit conférer au général Cavaignac la dignité de maréchal de France, seront présentés à la fin de la semaine à l'assemblée nationale, par ordre du président de la République.

— Le général Cavaignac a abdicqué avec dignité. La France lui gardera de la reconnaissance. Toutefois on blâme le gouvernement déchu d'avoir accumulé comme à plaisir les embarras sous les pas de ses successeurs, dans le but probable d'entraver la marche de la nouvelle administration. Il a multiplié sans mesure, comme sans prétexte, les nominations dans l'armée, et prodigué les décorations, comme pour enlever au nouveau pouvoir un moyen légitime de se créer des partisans. Enfin, sans motif plausible, il a fait ajourner le jugement des accusés les plus gravement compromis dans les affaires de juin, en particulier les assassins du général Brés, en vue, on est autorisé à le soupçonner, de placer le nouveau président dans l'alternative ou désarmer le bras de la justice en amnistiant des hommes indignes de toute clémence, ou de soulever des tempêtes en laissant exécuter contre eux des sentences de mort.

— Paris, 23 décembre. L'Assemblée nationale s'est ajournée au 26 pour laisser au nouveau ministère le soin de s'organiser et de préparer son programme. Un certain nombre de représentans se réunissent dans la salle des conférences. On assurait, ce matin, que M. Louis Bonaparte n'avait pas voulu prendre immédiatement son ministère parmi les sommités du parti modéré, afin de ne pas susciter des conflits avec l'Assemblée nationale. La présidence du conseil des ministres n'aurait été donnée à M. Odilon Barrot que pour le mettre plus intimement en rapport avec la majorité, et la décider à le choisir pour vice-président de la République.

Hier soir, il y a eu un conseil des ministres, où, m'assure-t-on, l'ex-roi de Westphalie, M. Jérôme Bonaparte, a été nommé gouverneur des Invalides, en remplacement du maréchal Molitor. Le maréchal serait nommé grand chancelier de la Légion d'honneur, en remplacement du général Subervic. M. le général Oudinot, qui boude un peu d'avoir perdu le commandement de l'armée des Alpes, finira par se décider à accepter l'ambassade de Saint-Petersbourg.

L'Assemblée examinera et votera sans délai la loi électorale.

— Un courrier extraordinaire est parti dans la soirée du 21 pour Gaëte, porteur de dépêches pour M. d'Harcourt, ambassadeur de la République, qui s'y trouve en ce moment. On dit que dans ces dépêches est une lettre autographe du citoyen Louis-Napoléon Bonaparte, président de la République, qui est adressée au pape.

— On assure que M. Thiers a reçu et accepté la mission de représenter la France au congrès de Bruxelles, où vont se débattre les destinées de l'Italie et la paix de l'Europe.

On assure également que M. Napoléon Bonaparte, le fils de l'ancien roi de Westphalie, va être envoyé comme ministre plénipotentiaire à Londres, en remplacement de M. de Beaumont.

— Un froid glacial, avec un ciel, il est vrai, pur et serein, n'empêche pas la foule de se porter à l'extrémité occidentale de Paris, et de stationner aux abords du palais du président de la République. Une curiosité qui n'a rien de malveillant ni de turbulent se lit sur tous les visages. Inouïe métamorphose! Des ouvriers, dont on avait réussi naguère à faire des tigres, circulent paisiblement dans cette cohue sans se livrer à la moindre démonstration hostile. Dans les guinguettes des Champs-Élysées, soldats et travailleurs fraternisent

et portent ensemble la santé de Napoléon. On a entendu dans quelques rassemblements populaires le cri de *Vive l'Empereur!* cri peu orthodoxe, toutefois moins alarmant que celui de *A bas les riches!* qui avait longtemps retenti à nos oreilles.

Les étrangers reprennent déjà le chemin de la France. Nos hôtels se repeuplent. On ne parle d'ailleurs jusqu'ici d'aucune fête publique à l'occasion de l'élection du président.

— Le journal *l'Assemblée nationale* publie dans son numéro du 24 la note suivante, qu'elle dit lui avoir été communiquée :

« Hier au soir le conseil des ministres s'est occupé de la question italienne. On assure qu'il a été décidé qu'une intervention diplomatique toute favorable à la *souveraineté temporelle* du pape aurait lieu. Une note rédigée dans ce sens serait adressée au gouvernement romain. On voudrait que la démarche fût commune avec l'Autriche, ce qui donnerait un sens et une légalité aux Conférences de Bruxelles, puisqu'elles partiraient d'une base certaine, le maintien des traités de 1815.

Un journal du soir ajoute à ceci :

« La France, l'Autriche et Naples agiraient de concert pour rendre au pape son pouvoir temporel. Les trois puissances enverraient alternativement des troupes qui tiendraient garnison à Rome.

» Ce serait d'abord la France qui serait chargée de la première expédition; les deux autres puissances relèveraient successivement les forces françaises envoyées dans les Etats-Romains. »

ITALIE. — Depuis l'avènement du ministère Gioberti la tranquillité règne à Turin, mais il n'en est pas de même à Gênes. Il y a eu, le 17, de nouveaux rassemblements sur la place du théâtre. Cependant des cris : *l'ordre! à la maison!* partaient des groupes. Cette démonstration se fondait sur l'ordre donné aux troupes de s'enfermer dans l'arsenal, tandis qu'il n'y avait nul danger, dit un correspondant de la *Concordia*. Le lendemain 18, le ministre Buffa est arrivé à Gênes, muni de pleins-pouvoirs. Il a apporté la nouvelle que le nouveau ministère a proclamé la *Constituante*. Il a ensuite harangué le peuple, et déclaré que le ministère voulait résolument l'indépendance complète de l'Italie.

Ces paroles ont calmé les esprits; mais un nouveau rassemblement s'est formé pour demander l'éloignement des troupes. Le ministre a promis d'adhérer à ce vœu. D'un autre côté l'on a réclamé contre cette mesure par une pétition couverte de nombreuses signatures. Il paraît que le ministre a demandé là-dessus des instructions. Cependant la tranquillité était rétablie.

Le ministre Gioberti a supprimé le titre d'*excellence* à l'égard des ministres et réduit leur traitement de 25,000 à 15,000 fr.

— La Chambre des députés sarde, sur la proposition du général Antonini, a décidé de fournir à Venise, pendant la guerre, une subvention de 600,000 livres par mois.

— Pie IX a tenu, le 11 décembre, à Gaëte un consistoire dans lequel ont été préconisés plusieurs évêques, non seulement du royaume de Naples, mais encore des autres parties de l'église, et en particulier de la France.

— Nous lisons la lettre suivante dans la *Revue de Genève* :

Turin, le 19 décembre 1848.

Monsieur,

Hier au soir, notre cercle politique démocratique, présidé par le général Allemandi, a été en proie au plus grand tumulte à cause de la véhémence des discours qui y ont été faits. Ce cercle démocratique réunit toute la jeunesse ardente de Turin. Gioberti, Buffa, Tecchio et Sineo, actuellement ministres étaient membres de ce cercle.

Les réunions ont lieu au théâtre de la *Rocca* est le public est admis dans les loges et les galeries. Il serait difficile de pouvoir vous dire les beaux discours qu'on y prononce, dont le thème de rigueur est toujours la politique du jour, l'avenir de l'Italie et la démocratie européenne.

La séance a commencé hier au soir à 8 heures et demie; le général Allemandi, prenant place au fauteuil de la présidence, a été salué par une triple salve d'applaudissements. L'ordre du jour portait la discussion sur la constituante italienne. Plusieurs discours chaleureux ont été faits sur la nécessité où se trouve le Piémont de faire une prompte adhésion à la constituante établie à Florence par Montanelli. Lorsque tout-à-coup un malencontreux orateur, un nommé *Imperatore*, lombard, et qui n'est pas membre du cercle, a pris la parole pour faire, dans un long discours, un pompeux éloge de la légitimité et des droits incontestables qu'à la famille royale de Savoie sur la haute Italie. Le président l'a invité plusieurs fois à rentrer dans la question; mais l'orateur continuant toujours à combattre la constituante et à faire l'apologie de la royauté, en se servant même d'expressions insultantes contre le parti démocratique, et quelques applaudissements s'étant même fait entendre dans les galeries (sans doute par des agents de police payés pour troubler l'ordre de la ré-

union), le président se vit contraint de rappeler à l'ordre l'orateur et de lui interdire la parole pour faire cesser le tumulte qui allait toujours en augmentant. Plusieurs orateurs voulaient parler, mais l'indignation était telle contre cet apologiste de la royauté, que, malgré la sonnette du président, le silence ne put s'établir; c'est alors que le président se couvrit et déclara la séance suspendue.

Il est impossible de vous donner une idée de la vivacité des paroles, des gestes et même des menaces de ces imaginations ardentes, qui, il faut le dire, n'ont pas encore l'habitude de la discussion.

Enfin, après 10 minutes de suspension, la séance a recommencé, et c'est alors que les députés Brofferio, Pellegrini et autres braves orateurs ont répondu dignement au nom de la démocratie italienne; mais, malgré la puissante parole de ces Démosthènes de notre tribune, le calme n'a pu se rétablir, et la séance a été levée à onze heures et demie, au milieu du plus grand tumulte.

Le parti jésuite, toujours influent à Turin, veut tenter une réaction, et, à cet effet, il cherche toutes les occasions possibles pour jeter la discorde dans nos réunions politiques.

On attend beaucoup d'améliorations et de réformes radicales du nouveau ministère, mais on doute que, malgré sa bonne volonté, il puisse satisfaire aux exigences de l'opinion publique, qui naturellement veut réformer à tout prix les immenses abus qui existent dans le personnel de l'administration et de l'armée.

— On écrit de Rome, le 18 décembre :

Hier au soir a eu lieu une grande manifestation en faveur de la constituante italienne, dont on demandait la convocation de suite. Plus de 3000 personnes précédées d'un bannière et de tambours, se rendirent devant la demeure du général Garibaldi et l'appelèrent au balcon. De Boni se présenta et annonça l'absence du général. La multitude se rendit alors au Quirinal, où une députation du cercle populaire se rendit auprès du ministère pour lui remettre un mémoire demandant la convocation de la constituante. Le ministère répondit que la chambre était nantie de la question.

Ce matin, à sept heures et demie, on a battu la générale; toute la ville a été occupée militairement par la civique, spécialement la place de la chambre des députés. Sitôt que la séance fut ouverte, le ministère a déclaré donner sa démission, reconnaissant ne pouvoir faire face aux exigences du moment.

ALLEMAGNE. — *Frankfort*, 24 décembre. Le parlement a adopté hier les paragraphes suivans du chapitre de la Diète de l'Empire :

§ 20. La Diète se réunit chaque année au siège du gouvernement de l'Empire. L'époque de son ouverture sera déterminée lors de la convocation par le chef de l'Empire. En outre, la Diète pourra être convoquée à toute époque en session extraordinaire par le chef de l'empire.

§ 21. La chambre des représentans du peuple peut être dissoute par le chef de l'Empire. En cas de dissolution, la Diète devra être convoquée de nouveau au bout de trois mois.

§ 22. La dissolution de la Chambre des représentans du peuple entraînera en même temps l'ajournement de la Chambre des Etats jusqu'à la convocation de la nouvelle Diète. Les sessions des deux Chambres auront lieu à la même époque.

§ 23. Le chef de l'Empire fixera la clôture des sessions de la Diète.

— Il résulte d'un article quasi officiel que publie la *Gazette des Postes*, que le nouveau ministère central veut s'entendre avec l'Autriche avant d'ouvrir la discussion sur le programme de M. de Gagern. M. de Schmerling a été chargé de se rendre à Olmutz à cet effet, et nous apprenons qu'il est parti samedi 24. Il demandera si le ministère de l'empire a bien interprété ou non le programme autrichien. M. de Schmerling sera de retour vers le nouvel-an. Ce n'est que d'après la réponse qu'il apportera de Vienne que le ministère proposera l'adoption ou le rejet des propositions de M. de Gagern.

— Les bulletins de Vienne et la *Gazette de Breslau* nous apportent des nouvelles du théâtre de la guerre. Les premiers annoncent que Presbourg a été occupé le 18 par les troupes impériales. Les Hongrois avaient évacué cette ville. Wieselbourg, après une longue résistance, serait tombée au pouvoir de Jellachich.

Voici ce qu'annonce la *Gazette de Breslau* :

» Dans la bataille livrée à Budimir, non loin de Koszyce, et qui s'est prolongée jusque dans la journée du 11, la victoire est restée à l'armée impériale, qui a eu à lutter contre un ennemi dont la force s'élevait à 25,000 hommes. Les troupes battues ont pris la fuite. Le général est entré ensuite à Koszyce. L'armée impériale a fait un riche butin.

— Les Hongrois auraient aussi abandonné Raab et les Autrichiens auraient occupé cette place sans coup férir. On en conclut que les Hongrois veulent concentrer toutes leurs forces autour de Pesth.

— Dans la séance du 19, l'assemblée a nommé la commission chargée d'examiner les propositions de M. de Gagern. Cette nomination a été un nouvel échec pour le ministère; les membres de la commission, sauf deux, sont des antagonistes décidés de la politique du chef du cabinet. On ne croit pas qu'il soit possible, en face d'une opposition aussi décidée à M. de Gagern de rester aux affaires; on s'occupe déjà de la formation d'un nouveau cabinet.

Vienne, 15 décembre. — On vient de publier à Vienne le testament de Messenhauser. La succession de ce martyr se compose de 200 florins, d'effets, de livres et de travaux littéraires; au nombre de ces derniers on remarque les manuscrits d'une histoire de l'Antiquité en dix volumes et d'un drame en cinq actes.

— Malgré ses succès à Vienne, Prague, Milan, etc., le gouvernement autrichien ne se trouve pas dans une bien meilleure position. Il a été obligé de demander à la Diète de Kremsier un crédit de 80 millions de florins, soit 200 millions de francs.

Le comité des finances vient de conclure à 50 millions seulement à la condition imposée au ministère de faire à la Diète un rapport détaillé sur la manière dont aura été exécutée cette autorisation et sur le résultat des mesures qu'il aura adoptées. Ce rapport, accompagné des pièces justificatives, sera présenté dans le plus bref délai possible, après l'exécution. Le ministère est autorisé, pour couvrir ces 50 millions, à émettre des billets d'état portant intérêt, avec ou sans cours forcé, et à contracter un emprunt, mais tous deux sans hypothèque. Si l'on contracte un emprunt public, il devra avoir lieu par adjudication au plus offrant, ou de souscription ouverte à qui voudra y prendre part aux conditions déterminées. Les fonds provenant de cet emprunt seront appliqués aux dépenses urgentes de l'état non couvertes par les recettes courantes.

On parle beaucoup à Stuttgart d'une alliance entre les petits états allemands pour former un Sonderbund du centre et du midi de l'Allemagne, dans le but de contrebalancer l'hégémonie prussienne, à laquelle la Bavière, le Wurtemberg, Bade, la Hesse et le Hanovre refusent de se soumettre.

— Il y a crise ministérielle à Munich. M. de Lerchenfeld abandonne son portefeuille qui aurait été offert à M. de Schrenk.

PRUSSE. — On annonce que l'on s'occupe de la mise en accusation des membres de l'assemblée constituante qui ont voté le refus de l'impôt.

— Il y a eu, le 18, au château un dîner-gala pour célébrer la fête de l'empereur de Russie. Le *Moniteur de Prusse*, qui annonce cette nouvelle, ajoute que le roi a porté un toast à l'empereur et qu'il portait, ainsi que les princes, l'uniforme et les décorations russes, ce qui a toujours lieu en pareille occasion.

Prague, 13 décembre. Tous les clubs d'ouvriers et les associations démocratiques viennent d'être fermés en vertu d'un rescrit ministériel parce qu'ils compromettent, dit le rescrit, l'existence du trône et la sécurité des personnes et des propriétés.

Il s'est formé ici une société de dames à l'effet d'avancer et de favoriser la culture nationale des jeunes filles de Bohême. Cette société a publié aujourd'hui son programme: le bureau se compose d'une présidente, d'une vice-présidente, de trois secrétaires; dans toute la société il n'y a d'homme que le caissier. Le nombre des membres est très considérable.

— On a publié à Prague trois rescrits ministériels importants. Les légions académiques sont dissoutes. Toutes les associations démocratiques le sont également: la Slowanska-Lipa, l'Association allemande, etc., etc.

— On écrit de Prague le 10 décembre :

« Un conducteur vient d'arriver en ce moment, amenant 60 blessés à l'ambulance. Il déclare qu'il y a eu de nombreux combats d'avant-postes entre les Hongrois et troupes impériales et que les Hongrois ont enlevé des voitures de fourrages aux environs de Stampfen ainsi que l'escorte.

— Le bruit de l'entrée des Russes en Transylvanie n'est pas confirmé pour le moment.

Leipsic, 18 décembre. On se rappelle que par suite de l'exécution de Robert Blum, le peuple de cette ville attaqua l'hôtel du consul impérial en arrachant les armes autrichiennes et se livra à d'autres déprédations. Une réparation ayant été demandée par l'Autriche, le gouvernement saxon s'est empressé de la donner en ordonnant de replacer les armes de l'Autriche sur l'habitation du consul-général, et cela en présence du directeur du cercle qui a été en même temps chargé de témoigner à l'ambassade autrichienne tous les regrets du gouvernement.

— Les souscriptions faites dans les différentes villes de l'Allemagne et ailleurs en faveur de la famille de Robert Blum dépassent déjà 20,000 écus d'empire; Dresde figure dans ce chiffre pour 13,000.

ETATS-UNIS. — Le paquebot *Cambria*, venant de New-York

en quatorze jours, a apporté le texte du message que l'ancien président Polk a communiqué le 3 décembre au Congrès, dont l'ouverture avait eu lieu la veille. Ce document est encore plus étendu que de coutume. Le président annonce la conclusion de traités de commerce entre l'Union et la Nouvelle-Grenade, le Pérou, les Deux-Siciles, la Belgique, le Hanovre, Oldenbourg et Mecklenbourg-Schwerin.

En se félicitant des relations amicales rétablies avec le Mexique, l'ancien président jette un regard rétrospectif sur les événements de la dernière guerre. Rien de plus naturel et de plus légitime que l'orgueil que ces souvenirs lui inspirent. Mais on retrouve dans son langage l'empreinte de cet excessif amour-propre national, poussé peut-être plus loin chez les Américains du Nord que chez aucun autre peuple de la terre. D'après son langage la guerre du Mexique aurait prouvé que les nations européennes sont dans une profonde erreur, en croyant que les armées régulières et permanentes sont nécessaires au maintien de la puissance extérieure des Etats et indispensables pour la conquête; car c'est au moyen de leurs seuls volontaires que les Etats-Unis ont conquis le Mexique en partie.

Le gouvernement et le peuple des Etats-Unis, ajoute le message, ont salué avec enthousiasme et bonheur l'établissement de la République française, de même que nous saluons aujourd'hui les efforts qui se font pour réunir les Etats d'Allemagne en une confédération semblable à notre union fédérale.

Passant aux relations avec les autres Etats américains, le message s'arrête longuement sur les mines d'or qu'on vient de découvrir dans la Californie, et démontre l'urgence de l'établissement d'une monnaie du gouvernement dans les districts de ce pays, afin de rétablir l'équilibre des salaires. Il passe ensuite à la nécessité de l'organisation de gouvernements territoriaux réguliers dans le Nouveau-Mexique.

La suite du message concerne exclusivement les intérêts et l'administration intérieure des Etats-Unis.

L'HELVÉTIE FÉDÉRALE.

Ce journal paraîtra tous les jours à Berne, à dater du 1^{er} janvier. Rédigé dans la capitale, à la source des actes officiels des pouvoirs exécutif et législatif, donnant le résumé des nouvelles des 22 cantons et des pays étrangers, offrira un avantage incontestable. Le lecteur y trouvera chaque jour le récit abrégé et fidèle des événements.

Prix d'abonnement pour la Suisse: Pour le canton de Berne, pour 5 mois francs de Suisse 4, pour 6 mois 7 fr. 50 rp., pour 12 mois 14 fr. Pour les autres cantons le port en sus. Prix d'abonnement pour l'étranger: Pour la France, l'Angleterre, l'Allemagne, franco aux frontières suisses, 28 fr. de France. Pour l'Italie, 35 fr. de France.

En vente chez CALPINI-ALBERTAZZI, libraire, à Sion :

Le véritable Messenger boiteux. Almanach de l'agronome contenant les travaux de l'agriculteur et du jardinier pendant chaque mois de l'année 1849. Prix : 2 batz.

Almanach de France. — Almanach populaire. — Almanach impérial, avec pronostics, prédictions. — Almanach merveilleux. — Almanach de la république française. — Almanach encyclopédique, récréatif et populaire.

Agenda. — Ephémérides. — Memento de cabinet. — Memento des gens d'affaires, avec tables.

Théologie dogmatique, par Mgr. Thomas M. J. Gousset. 3 vol., grand in 8^o broché.

Theologia moralis universa auctore L. Scavini. Tomus 1. 8^o majus. br.

ANNUAIRE NATIONAL, contenant les principaux articles suivants : Ephémérides et calendrier. Foires, jours de marché, tables de réduction, Histoire des révolutions de 1848 : — Italie. — Principales batailles livrées en Lombardie. — Les volontaires suisses. — France; journées de février et de juin. — La marseillaise, le chant des Girondins. — Allemagne. — Le parlement. — Les morts aux vivants.

Le retour du soldat suisse. — Chant de Concorde. — Rapport du général Dufour sur la campagne contre le Sonderbund. — L'exercice de la carabine. — La Suisse nouvelle. — L'unité. — Un toast à l'harmonie. — L'art et le patriotisme. — Caractère de la Suisse, par H. Druey. — De la neutralité de la Suisse. — La haute Savoie. — La nouvelle constitution fédérale. — Guide des électeurs. — Le mendiant. — Glanures.

Navigation du lac Léman, par L. Vulliemin. — Chant du Vaudois, par Curtat. — Une bonne manière de voyager, par Naville.

Mœurs de la Gruyère, par Daguët. — Le Ranz des vaches. Genève et l'île de Jean-Jacques, par Topfer.

Héroïsme industriel. — Le sergent Gruning. — L'ordre des Druides. — La patte graissée. — Naïveté. — Les nourrissons changés. — Taches dans le soleil. — Nouveau volcan. — Développement des arbres. — Jardins factices. — Récoltes du potager. — Conservation des fleurs. — Maladies chroniques de la peau. — Guérison des plaies d'armes à feu.



